

J'estime bien respectueusement que la Chambre est actuellement saisie d'un rappel au Règlement valable sur lequel une décision doit être rendue. Nous avons ici un bill qui est imparfait, et la question est: Pouvons-nous étudier un tel bill? Je ne dis pas que nous ne pouvons pas remédier à cette situation. Je ne dis pas que nous devrions gaspiller le temps de la Chambre ce soir. Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre a assez d'ingéniosité—du moins, je l'imagine—pour présenter un autre bill au *Feuilleton* que nous pourrions étudier. Peut-être y a-t-il un autre bill budgétaire que nous pourrions étudier de façon à ne pas gaspiller le temps de la Chambre, surtout celui du gouvernement.

Je le répète, je crois que le député d'Edmonton-Ouest a présenté un point très valable, mais un point qui ne devrait être qu'un inconvénient pour le gouvernement, rien d'autre. Nous ne proposons pas que la séance soit levée ou rien du genre. Le président du Conseil privé (M. Sharp) a indiqué qu'il a une liste de mesures qu'il veut faire adopter. Je propose que nous passions à un autre bill en attendant les discussions qui auront lieu entre le leader du gouvernement à la Chambre et les autres leaders à la Chambre. Je pense que c'est la bonne façon de régler cette situation. Nous ne devons certes pas faire fi du Règlement pour des raisons de commodité, surtout si on peut y remédier en présentant une autre mesure législative.

M. Sharp: Madame l'Orateur, la Chambre se souviendra que, quand l'Orateur a reporté sa décision sur ce point, il a dit que le débat pourrait continuer. Si je l'ai bien compris aujourd'hui, sur la plupart des points qui avaient été soulevés, il ne croyait pas qu'il y avait désaccord entre la motion de voies et moyens et le bill, mais seulement sur un point. Sur ce seul point, il a suggéré que les leaders à la Chambre aient des discussions quant à la façon de corriger la situation. Sauf erreur, la question de savoir si en fait le bill n'était pas fondé sur la résolution de voies et moyens était un point très valable mais, pour préserver le principe de la motion de voies et moyens, il s'est prononcé en faveur de ceux qui avaient soulevé le doute.

Toutefois, si je l'ai bien compris, il estimait que la situation pouvait facilement être corrigée. Si je me souviens bien, il a suggéré à la Chambre de poursuivre le débat jusqu'à ce que la situation soit rectifiée.

● (2010)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous parlons tous de ce que M. l'Orateur a dit lorsqu'il a rendu sa décision juste avant 6 heures. Bien sûr, dans les circonstances, nous nous fions tous à notre mémoire. Je fais la même chose, mais il me semble que M. l'Orateur a dit que le débat devrait se poursuivre après avoir suggéré qu'on considère une ou plusieurs propositions faites aujourd'hui. Il a même été question de consultations entre le gouvernement et les leaders de l'opposition à la Chambre quant à la marche à suivre. Il y a eu des

Taxe d'accise—Loi

discussions amicales à 6 heures, bien entendu, mais pas de consultations sérieuses. Le gouvernement ne nous a fait aucune proposition et ne nous a pas dit ce qu'il comptait faire.

Si nous continuons ce débat ce soir, je dirai alors que nous ne savons pas de quoi nous débattons. Est-ce que nous débattons ce bill sous sa forme actuelle en présumant que la résolution va être corrigée, ou est-ce qu'un nouveau bill va nous être présenté? Si tel est le cas, alors nous discutons d'un texte que nous n'avons même pas sous les yeux.

Je suis tout à fait prêt à reconnaître que M. l'Orateur, à un moment donné, a parlé de poursuite du débat, mais si ma mémoire est exacte, il l'a fait après avoir parlé d'une consultation aujourd'hui même sur ce que nous pourrions faire. C'est tout à la fin de sa décision qu'il a dit que, si nous n'étions pas parvenus à un accord ce soir, il trancherait la question demain à 3 h. Non seulement nous ne sommes pas parvenus à un accord, mais nous n'avons même pas essayé d'y parvenir. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement s'est conduit de cette façon. Il fallait qu'il réagisse et qu'il pèse la question, cela se conçoit, mais en l'occurrence je pense que nous aurions tort de continuer à discuter d'un texte qui n'est peut-être même pas réglementaire. Je dis donc que la proposition du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'ajourner le débat et de passer à l'étude d'une autre question, est valable.

M. MacGuigan: Madame l'Orateur, la thèse des députés d'en face serait tout à fait fondée, n'était que l'Orateur a déjà tranché la question. En effet, non seulement a-t-il déclaré tout net que le débat devait se poursuivre, mais il y a, en outre, deux éléments qui viennent confirmer que telle était bel et bien son intention. Tout d'abord, il a dit que le débat devait continuer et qu'il attendrait à 3 heures demain pour résoudre la difficulté, invitant ensuite, à la fin de sa décision, le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) à poursuivre le débat. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'indice plus évident de l'intention de M. l'Orateur.

M. Baldwin: Madame l'Orateur, mon attitude sera peut-être plus objective puisque je ne me trouvais pas ici. Je n'ai pas entendu l'Orateur rendre sa décision, mais on m'a mis au courant. Toutes les demi-heures, à l'endroit où j'avais affaire, on me donnait un rapport pour m'informer; je peux donc être plus objectif.

J'ai consulté mon ami, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). De plus, j'ai entendu le leader du gouvernement à la Chambre proposer que nous continuions. A mon avis, sa proposition s'inspire d'autres raisons moins évidentes.

Si je comprends bien, Son Honneur a estimé et, en fait, décidé, qu'il y avait une lacune. Il a alors très utilement proposé, comme le fait souvent la présidence, que nous essayions de régler cette affaire ensemble, et les députés ne pourront qu'approuver son conseil.